



Urgent besoin d'aide

Par **ninou**, le **03/03/2010** à **19:29**

Bonjour,

Je vais tenter de vous resumer l'histoire du mieux que je puisse. Mes grands parents on acheté il y environ 15 ans un droit de passage pour pouvoir se rendre sur le terrain qu'il possède La vente s'est faite chez un notaire; mais peut de temps apres le propriétaire est décédé et sa fille à hérité. elle a refusé la servitude et à creuse un fossé sur ce passage. mon grand père ne pouvant plus se rendre chez lui l'a assigné au tribunal il gagne et la fille est condamnée à verser une somme pour chaque jours où le fossé n'est pas rebouché; 10 ans après toujours rien ; elle a fait appel et en mars 2008 elle est condamné à verser les sommes dues et des dommages et intérêts (total environ 300.000E) ; elle ne verse rien mon gd père mandate un huissier pour commandement de payer mais en mai 2008 elle a fait donation de tous ses biens à ses enfants ... insolvable . L'huissier dit ne plus pouvoir rien faire. L'affaire à couté 50.000E à mon grand père, une dépression et un infarctus.. il n'a plus d'argent pour reprendre un procès à zero contre les enfants de cette dame.

Y a t-il une solution du fait que le tribunal a statué et condamné avant ses donations ??

Merci pour vos informations je ne sais plus quoi faire .

Par **Tisuisse**, le **03/03/2010** à **23:10**

Bonjour,

Cela s'appelle "organiser son insolvabilité" et c'est un délit.

Voyez votre avocat.